

L'ARBITRAGE : LE T.A.S. D'ÉTÉ

Le procédé de l'arbitrage auquel ont eu recours dernièrement fédérations sportives, dirigeants ou sportifs devant le Tribunal Arbitral du Sport (T.A.S.), dont le siège est à Lausanne (Suisse), et qui a créé une chambre ad hoc à Rio (Brésil) à l'occasion des jeux de la 31^{ème} olympiade, diffère bien sur de l'arbitrage pratiqué sur un terrain de sport à l'occasion d'un match ou d'une compétition sportive.

Ce mode alternatif de règlement des différends permet de trouver un « accord » entre les parties, en dehors des procédures juridiques et des juridictions étatiques, qui désignent, soit à l'avance soit après naissance du différend, l'autorité (le ou les arbitres) qui sera compétente pour trancher le litige et imposer sa décision.

C'est ainsi que la compétence du T.A.S. peut être convenue par une clause arbitrale prévue notamment en cas d'affiliation à une fédération sportive ou par convention d'arbitrage ultérieure, pour lui soumettre les litiges sportifs de nature commerciale, l'exécution de contrats ou la mise en oeuvre de la responsabilité

civile, ou concernant l'appel d'une décision rendue par une fédération, une association ou un autre organisme sportif.

Sa chambre anti-dopage connaît notamment des cas de violations alléguées liées à toute analyse d'échantillons collectés à l'occasion des Jeux Olympiques ; ses décisions sont immédiatement exécutoires et susceptibles d'appel.

Le T.A.S. est règlementé par le Code de l'arbitrage en matière de sport qui prévoit notamment le versement de 1.000,00 francs suisses à chaque saisine ; les frais supplémentaires sont proportionnels à l'objet du litige ; ses membres, notamment des Avocats, ont une formation juridique appropriée et une compétence reconnue en matière de droit du sport et/ou d'arbitrage international ; les audiences ne sont pas publiques.

Les parties peuvent aussi convenir d'y recourir pour le consulter ou solliciter une mesure de médiation qui n'implique pas une obligation de rapprochement des parties, à la différence de la conciliation, et sans que la

décision rendue ne s'impose à elles, à la différence de l'arbitrage.

Mais les litiges sportifs ne sont pas les seuls concernés par les modes alternatifs de règlement des différends pour lesquels d'autres instances existent en droit français.

Le Décret du 11 mars 2015 a d'ailleurs modifié les articles 56 et 58 du Code de procédure civile selon lesquels, désormais, toutes les demandes en justice doivent préciser également les diligences entreprises, préalablement à la saisine d'une juridiction, le cas échéant, en vue de parvenir à une résolution amiable du litige, sauf justification d'un motif légitime tenant à l'urgence ou à la matière considérée, en particulier lorsqu'elle intéresse l'ordre public ; à défaut le juge peut proposer aux parties une mesure de conciliation ou de médiation ou même parfois l'imposer.

Serge MORO,
Avocat au Barreau des Hautes-Alpes.



www.avocats-hautes-alpes.fr
4, Rue du Temple 05000 GAPP.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES PARTIELLES

Les élections départementales partielles du canton Briançon 2 auront lieu les 18 et 25 septembre 2016 suite à l'annulation par le Conseil d'Etat lors du jugement du 13 juillet dernier du rejet de l'appel des Conseillers Départementaux élus, reconnaissant ainsi les irrégularités des élections de mars 2016.

Les binômes candidats à ces prochaines élections seront : Sonia Audo et Romain Gryska (suppléants : Escallier/Sarron) et Gérard Fromm et Aurélie Poyau (suppléants : Jimenez/Romain)

HOMMAGE À JOSEPH EMILE MARCELOFF (1837-1904)

Joseph Emile Marceloff, grand collectionneur et donateur du Musée muséum départemental des Hautes-Alpes, habitant de Ribiers de 1875 à 1904.

Vendredi 16 septembre à Ribiers Salle Robert Veret

A 18h, Remise de la plaque commémorative de remerciement du Département des Hautes-Alpes à la commune de Ribiers pour J.E. Marceloff

A 18h30 Conférence Entre Buëch et horizons lointains : Marceloff, collectionneur et donateur, avec Elsa Giraud, historienne. A la fin du XIX^{ème} siècle, Joseph Emile Marceloff a constitué une imposante collection témoignant de sa passion pour l'art et l'histoire : objets archéologiques de la vallée du Buëch, monnaies romaines et françaises, faïences de Moustiers, de l'Est ou de Chine, armes anciennes, etc., qui a fait l'objet d'une donation en 1904 au Département des Hautes-Alpes. Une étude historique a permis de redécouvrir un homme aux valeurs humanistes et citoyennes

Entrée gratuite.



Des Alpes aux Vosges 1915-2015

En 1915, les hommes mobilisés dans les Alpes ont en grande partie combattu dans les Vosges. À partir de photographies d'archive et de l'œuvre de Daniel Pucet, photographe-peintre de l'Armée, découvrez comment, 100 ans après les combats, le paysage témoigne de la Grande Guerre. Cette exposition évoque également l'histoire des Chasseurs Alpins à Embrun au moment de la mobilisation de 1914.

À Embrun - Maison des Chanonges

Du 7 septembre au 8 octobre, du mercredi au samedi de 16h à 19h - Entrée libre.

Informations résumées

Nos « informations résumées » sont publiées chaque semaine. Elles ont pour but de donner un état, le plus complet possible, des créations de société ou de leur évolution (modification de statuts, ventes, cessions, redressements, liquidations judiciaires...) dans le département des Hautes-Alpes.

Ces informations, publiées gracieusement, n'ont aucun caractère légal et sont diffusées uniquement à titre indicatif à partir d'éléments que nous avons pu recueillir dans la presse locale. Nos lecteurs se reporteront utilement au journal ayant publié le texte intégral de l'annonce légale.

AVIS AU PUBLIC

CHORGES : appel pub. à la concurrence - aménagement de la rue du Moulin (Dauphiné : 01/09/16)

LES ORRES : appel pub. à la concurrence - fourniture et pose de deux chaudières bois (Dauphiné : 01/09/16)

LARAGNE-MONTEGLIN : appel pub. à la concurrence - recherche et réparations de fuites sur réseau d'eau potable (Dauphiné : 02/09/16)

LES VIGNEAUX : appel pub. à la concurrence - travaux coordonnés de voirie et réseaux divers (Dauphiné : 05/09/16)

SYMÉOS : appel pub. à la concurrence - mission de maîtrise d'œuvre et d'études réglementaires pour la création d'une microcentrale hydroélectrique sur la commune de CHAMPPOLEON (TPBM : 31/08/16)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE L'EMBRUNAIS - SAVINOIS : appel à candidatures - travaux de mise en sécurité des biens et des personnes, mise aux normes et maîtrise de la demande d'énergie sur le parc éclairage public (Dauphiné : 06/09/16)

VIE DES SOCIÉTÉS

SELARL CABINET BOULET ET NICOLAS 10 rue Pasteur GAPP (RCS : 497 677 625) : transfert de siège (Dauphiné : 31/08/16)

Constitution : SARL L'ÉCOPIVERT 25 av. de Beauregard L'ARGENTIERE LA BESSEE - 7 000 € - 99 ans - Objet : prestations de services de travaux d'élagage - Gérants : MM C. COTTAZ et P. VEYRE (TPBM : 31/08/16)

SARL LE TOKORO Galerie Commerciale Géant GAPP (RCS : 490 669 548) : transformation de la société (TPBM : 31/08/16)

SAS CAMILLE Superdévoluy LE DEVOLUY (RCS : 813 901 485) : transfert de siège (TPBM : 31/08/16)

SARL AGECAS 47 av. E. Didier GAPP (RCS : 423 433 952) : extension objet social (TPBM : 31/08/16)

SARL BEEHIVE Zone de l'Obélisque MONTGENEVRE (RCS : 490 859 329) : non dissolution (TPBM : 31/08/16)

SARL LE MAYPOP 18 rue de l'Hôtel de Ville LARAGNE-MONTEGLIN (RCS : 818 925 679) : transfert de siège (TPBM : 31/08/16)

SARL LEG GROUPE VOYAGES Le Village ORCIERES (RCS : 751 112 764) : modification capital social (TPBM : 31/08/16)

SELARL PHARMACIE DU SOLEIL pl. Barthelom EMBRUN (RCS : 811 912 724) : augmentation de capital (TPBM : 31/08/16)

SARL D'EXPLOITATION DE L'HOTEL MONTBRISON 3 av. du Général de Gaulle BRIANCON (RCS : 323 837 096) : liquidation (TPBM : 31/08/16)

SARL D'EXPLOITATION DE L'HOTEL MONTBRISON 3 av. du Général de Gaulle BRIANCON (RCS : 323 837 096) : dissolution (TPBM : 31/08/16)

Fin de loc-gar. EURL CONTROLE TECHNIQUE DU CHAMPSAUR (RCS : 401 921 200) / SARL CONTROLE TECHNIQUE CHAMPSAURIN (RCS : 532 933 439) d'un fonds de commerce de contrôle technique exploités à SAINT BONNET EN CHAMPSAUR (TPBM : 31/08/16)

Loc-gar. ASSOCIATION BOULE FERREE EMBRUNAISE (RCS : 387 919 889) / Mlle N. COTTANCIN d'un fonds de commerce de bar exploité à EMBRUN (TPBM : 31/08/16)

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SCI M.I.
SCI au capital de 79 273,00 Euros
Route de Gap,
05100 BRIANCON
412 452 302 R.C.S. GAPP

Par décision de L'AGE en date du 31 décembre 2015 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31 décembre 2015, nommé en qualité de liquidateur Monsieur MICHEL ISSERTINE, TRAVERSE DES PALISSES, CHANTEMERLE, 05330 SAINT CHAFFREY et

fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur.

Mention en sera faite au RCS de GAPP.

SCI M.I.
SCI au capital de 79 273,49 Euros
Route de Gap,
05100 BRIANCON
412 452 302 R.C.S. GAPP

Par décision de L'AGE en date du 05 février 2016 les Associés ont :

- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
- donné quitus au Liquidateur, Monsieur MICHEL ISSERTINE CHANTEMERLE, TRAVERSE DES PALISSES, 05330 SAINT CHAFFREY, pour sa gestion et décharge de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS de GAPP.

NOTRE ÉDITION CHANGE...

Notre édition change et notre heure de bouclage également. À partir du mois de septembre nous acceptons les annonces légales jusqu'au mercredi midi, en espérant ainsi mieux vous servir.